

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 12 avril 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.882

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 22 mars 2022, visant à obtenir :

- Toutes les communications envoyées par M. Martin Simard aux coordonnateurs de la sécurité civile concernant la COVID-19 entre le 1 janvier 2020 et le 31 mars 2020.
- La directive envoyée aux CISSS et aux CIUSSS concernant l'approvisionnement des établissements privés conventionnés en matériel de protection individuelle.

Vous trouverez ci-joint les documents répondant au libellé de votre demande. Toutefois, certains renseignements contenus dans ces documents ont été caviardés puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui ne peuvent être divulgués sans le consentement des personnes concernées conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

... 2

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 3